

**Intervention de Pierre CAMANI,
Président du Conseil départemental**

**Session du Conseil Départemental - Décision modificative n°2
Vendredi 23 novembre 2018
(Seul le prononcé fait foi)**

Mes chers collègues,
Mesdames et Messieurs,
Chers internautes,

Je constate que le quorum est atteint. Je déclare ouverte cette session consacrée à l'examen de la décision modificative n°2. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du compte rendu de la séance précédente.

Comme vous avez pu le lire dans la presse, Mme le Préfet Patricia Willaert quitte le Lot-et-Garonne et sera remplacée par Mme Béatrice Lagarde qui occupe actuellement les mêmes fonctions dans les Hautes-Pyrénées.

Je veux remercier publiquement Mme Willaert pour le partenariat mis en place avec le Département sur de nombreux et importants projets et son engagement en faveur du Lot et Garonne.

L'actualité c'est également le mouvement dit « des gilets jaunes », auquel s'est greffé depuis hier en Lot-et-Garonne un syndicat agricole. Nous aurons l'occasion d'évoquer le sujet, le groupe de la majorité présentant une motion. Mais si je tiens à condamner fermement les violences et les dérives constatées à l'occasion de certains rassemblements, nous aurions tort, me semble-t-il, de considérer simplement ces manifestations comme une colère poujadiste ponctuelle et instrumentalisée. Ce mouvement reflète en effet, au-delà de la seule augmentation du prix du carburant, un réel malaise, voire une défiance vis-à-vis de l'ensemble des « élites ».

Cette séance est riche de nombreux et grands dossiers pour le Lot-et-Garonne. Mais avant de les développer, je veux revenir sur le bilan du congrès de l'Assemblée des Départements de France qui s'est tenu à Rennes du 7 au 9 novembre dernier.

Vous êtes plusieurs à m'avoir accompagné pour représenter cette assemblée et défendre, à mes côtés, les intérêts de notre département. Les trois groupes étaient représentés et je crois que c'est un symbole fort de l'unité départementale qui anime notre combat collectif pour la ruralité. Soyez-en remerciés.

Nous sommes allés à Rennes avec un grand espoir de changements, avec l'espoir que le gouvernement avait enfin compris que la décentralisation était une chance pour notre pays et non un fardeau. Nous espérons sincèrement l'instauration d'un dialogue de fond.

Quelques jours auparavant, le Président de la République avait confié à Jacqueline GOURAULT, qui dispose d'une excellente connaissance des collectivités, le soin de restaurer la relation de confiance entre l'Etat et les collectivités qui a tant fait défaut depuis le début de ce quinquennat. Les négociations qui avaient été rompues en juin sur la compensation des restes à charge et sur la solidarité entre Départements ont repris.

Force est de constater que nos espoirs ont été douchés. Une fois de plus.

La nouvelle proposition du gouvernement est basée sur une enveloppe de 500 millions d'euros, largement en retrait par rapport à celle de juin 2018 qui avait pour base 700 millions d'euros.

Mais plus grave, le contenu de cette proposition est une provocation pour les Départements.

En effet, le principe du financement de cette enveloppe de 500 millions est une répartition de 250 millions d'euros de participation de l'Etat (que l'on qualifie de péréquation verticale) et de 250 millions d'euros de participation des départements eux-mêmes au travers d'un fonds de solidarité entre départements, basé sur les droits de mutation (que l'on qualifie de péréquation horizontale).

L'enveloppe de 250 millions d'euros de l'Etat est elle-même répartie en deux sous-catégories :

1. Un fonds de stabilisation doté de 115 millions d'euros pour compenser les restes à charge des AIS qui serait, point positif, pérennisé sur 3 ans. Cela représente 850 0000 euros pour le Lot et Garonne sur 44 millions de reste à charge net !...

Je vous rappelle que l'enveloppe globale de ce reste à charge sur les AIS pour l'ensemble des départements de France est en 2018 de 9,2 milliards !

9,2 milliards à comparer à 115 millions Je vous laisse juger de la qualité de la proposition !

2. un fonds de lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi de 135 millions d'euros. Nous sommes favorables à ce fonds qui nous aidera à lutter contre les phénomènes de pauvreté qui se développent. Mais ce fonds ne viendra pas compenser des dépenses existantes, au contraire, nous pensons qu'il va générer des dépenses supplémentaires. Nous ne connaissons pas les modalités de ce plan et nous attendons des clarifications. Mais cela n'a rien à voir avec la problématique du reste à charge.

Enfin, l'enveloppe de solidarité entre les Départements de 250 millions d'euros n'est plus adossée à un déplafonnement, minime, des DMTO. Il est donc proposé aux départements une contribution nouvelle qui va impacter, pour certains, sensiblement leurs budgets.

C'est le type de mesure qui a pour résultat d'opposer les départements les uns aux autres.

Notre proposition, acceptée puis rejetée au mois de juin par le Gouvernement, était de toute autre nature.

Cette solution rationnelle et raisonnable permettait de résoudre durablement nos difficultés. Elle postulait une compensation minimale de 350 millions d'euros de l'Etat vers les Départements et un fonds de solidarité alimenté par les Départements eux-mêmes d'un montant équivalent. L'enveloppe de ces deux fonds, d'un montant de 700 millions d'euros, permettait de répondre à la fois aux attentes des départements ruraux et des grands départements en difficultés financières, du fait de leurs énormes charges sociales.

Mes chers collègues, l'Etat dispose d'une opportunité unique de redonner confiance aux collectivités et, à travers elles, à tous nos concitoyens qui sont gagnés par un sentiment légitime d'abandon. Le Gouvernement doit s'en saisir car, techniquement cette péréquation, vitale pour les territoires, représente un effort très mesuré au regard du budget de la Nation. C'est aussi une goutte d'eau par rapport au poids réel des 3 allocations : 19 milliards d'euros, dont 9 milliards d'euros non compensés.

Sur le dossier connexe des Mineurs Non Accompagnés, le compte n'y est pas non plus. Certes, ces dépenses seront déduites du « pacte financier », c'est-à-dire que leur progression supérieure à 1,14% ne sera pas comptabilisée. Malgré le soutien annoncé en légère augmentation, le Gouvernement refuse de prendre la mesure du problème.

De facto, l'Etat se défait sur les Départements de sa part de responsabilités en matière de protection de l'enfance. En Lot-et-Garonne, les dépenses engagées par le Conseil départemental pour la prise en charge des MNA sont passées de 0 euros en 2012 à presque 7 millions d'euros cette année, avec une prévision à 8,2 millions en 2019. Au regard de cette progression exponentielle, la

réponse du Gouvernement est totalement inappropriée. La compensation va passer de 10 à 12% environ en Lot et Garonne, soit un reste à charge net de + de 7 millions d'euros en 2019.

La croissance incontrôlable de cette dépense indue, car ce dossier relève du pouvoir régalién, assèche notre capacité d'autofinancement de manière dramatique.

Malgré tout cela, le bilan du congrès de Rennes n'est pas totalement négatif. Un accord important a été conclu entre les 3 niveaux de collectivités. L'Association des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France et celle des Régions de France se sont engagées à s'unir pour organiser une concertation permanente, susciter des positions communes à l'égard des politiques proposées par le Gouvernement et à proposer un nouvel acte de décentralisation à l'exécutif.

Mesdames, Messieurs, la décision modificative qui vous est présentée aujourd'hui comporte un nombre relativement réduit de mouvements financiers. Je laisserai le soin à Christian Dezalos, rapporteur général du budget, de vous les exposer et de les commenter.

Mes chers collègues, cette session est importante par le nombre, la qualité et l'importance des dossiers. Je le disais en introduction.

Cette session constitue un démenti à tous les oiseaux de mauvais augure et les démagogues qui décrivaient, ce printemps encore, notre département comme une collectivité « impuissante » qui n'avait « plus les moyens d'assumer ses compétences », « plus les moyens d'agir pour le quotidien des Lot-et-Garonnais » ... et les mêmes de railler la promesse du rebond faite au printemps en la qualifiant de « plongeon » !...

Et pourtant, la réalité aujourd'hui est à l'opposé !! Jamais dans son histoire, le Département n'a accumulé autant de grands dossiers structurants et un tel niveau d'investissements publics ou privés.

Cette session illustre le fameux rebond dont je parlais en début d'année et confirme la dynamique que j'ai annoncée ce printemps et engagée lors de notre dernière session avec l'aboutissement du dossier Center Parcs.

Mes chers collègues, nous allons examiner des dossiers passionnants qui ont trait aux divers domaines de compétences de notre collectivité : les infrastructures numériques ou routières, le sport et la culture, l'environnement et le développement durable.

Tout d'abord, je veux évoquer le sujet majeur pour le développement et l'attractivité de notre Département : le numérique et le très haut débit.

Notre Département s'est distingué en étant parmi les premiers à faire le choix, dès 2012, du FTTH c'est-à-dire la fibre optique dans chaque foyer. Ce n'est pas le cas de tous les départements, loin de là. Nombreux sont ceux qui accéderont au très haut débit (30 mégabits) par la montée du débit, c'est-à-dire, une technologie –certes moins onéreuse- mais qui ne garantit pas les capacités de débit et d'attractivité de la fibre optique.

Nous avons été par ailleurs parmi les premiers à nous engager dans le plan France Très Haut Débit, pour pouvoir équiper les 305 communes sur 319 qui ne sont pas couvertes par l'initiative privée des opérateurs et qui relèvent de la compétence du syndicat mixte Lot et Garonne numérique.

Le schéma établi dans le cadre du plan France Très Haut Débit prévoyait une couverture du département en fibre optique en 10 ans, c'est-à-dire, les travaux ayant démarré en 2018, une couverture totale en 2028.

Ce plan devait s'accomplir en deux phases : la première, nous y sommes, en 2017(18) - 2022 et la seconde en 2022 - 2028 !

100 000 prises devaient être construites dans la première phase d'ici 2022, 56 000 en zone AMII, c'est-à-dire les 14 communes relevant de l'opérateur Orange et 44 000 prises en zone RIP, réseau d'initiative publique, relevant du syndicat Lot et Garonne numérique ... pour un coût de 80 millions d'euros. A ce propos, nous venons de recevoir la notification de la subvention de l'Etat pour un montant de 25,5 millions d'euros !

Il est rare de bénéficier d'un tel niveau de subventionnement de l'Etat et je tenais à le rappeler.

La seconde phase, 2022 – 2028 devait assurer le raccordement à la fibre optique des 103 000 foyers restants pour un investissement public d'environ 150 millions d'euros.

Mais à la fin de l'année 2017, le lancement par le Gouvernement d'un nouveau dispositif d'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL) nous a offert une opportunité que j'ai immédiatement saisie.

Cette procédure consiste à demander aux opérateurs privés de faire des propositions d'investissements dans la zone qui était réservée jusque-là à l'initiative publique.

C'est ce que nous avons fait. Après une procédure et des négociations ardues, notre choix s'est arrêté sur la proposition faite par Orange, indiscutablement la meilleure.

Celle-ci permet, d'une part, d'accélérer le déploiement initialement prévu à 10 ans en le ramenant à 5 ans et, d'autre part, de réduire sensiblement les financements publics pour la couverture de l'ensemble du Département !

La complémentarité des investissements publics et privés va accélérer considérablement l'offre de ce service à tous les Lot-et-Garonnais et aux entreprises. L'opération générera un investissement de plus de 200 millions d'euros et exigera un besoin en main d'œuvre de l'ordre d'environ 300 emplois.

C'est une très bonne nouvelle pour le Lot-et-Garonne qui est le premier à avoir conclu ce type d'accord en France !

Mardi, j'étais au salon des maires sur le stand de l'opérateur Orange, pour parapher avec son directeur général une convention de partenariat. La première en France !

Je veux dénoncer ici tous ceux qui veulent réduire ce travail à la simple application d'une mesure gouvernementale, car peu de territoires réussissent leur procédure AMEL. Et les échecs sont nombreux.

Dans ce contexte, la demande en personnel qualifié va être énorme et notre effort doit, dans l'immédiat, porter sur la formation des personnels en charge du déploiement du très haut débit.

Le 6 novembre dernier, avec Jacques Bilirrit, chargé de l'Economie, nous avons pris l'initiative de réunir Pôle Emploi, le Conseil régional, les chambres consulaires et les entreprises du secteur des travaux publics et des télécommunications, afin que des actions soient mises en œuvre pour améliorer l'adéquation entre offre et demande d'emploi dans cette branche. Dans ce domaine aussi, nous sommes les seuls à oser ce type d'initiative.

D'autres secteurs, je pense à l'agro-alimentaire, souffrent dans notre département d'un manque d'emplois qualifiés. Il y a là un enjeu de taille auquel tous les acteurs locaux concernés doivent s'atteler pour trouver des solutions opérantes et éviter la dévitalisation d'entreprises ou leur délocalisation.

Même si ce sujet ne correspond pas à notre cœur de compétences, nous ne pouvons en être absents. Nous assistons dans ce département à de très nombreuses créations d'emplois qui ne trouvent pas preneur. Notre capacité à fédérer tous les acteurs devrait nous permettre d'agir plus efficacement. J'en fais un enjeu majeur pour les mois à venir.

Par ailleurs, défi technique et financier, le déploiement du très haut débit implique la maîtrise de ses usages. Or, nous le savons, une frange importante de nos concitoyens ne sont pas familiers du numérique, voire le redoutent et évitent d'y avoir recours.

Dans ces conditions, la dématérialisation accélérée des démarches administratives ou économiques va accroître les risques de décrochage de ces publics en difficulté numérique. Nous ne pouvons pas rester passifs.

C'est pourquoi, nous mettons sur pied un plan dit d'inclusion numérique et de développement des tiers-lieux. Derrière ce vocabulaire un peu barbare, il y a la volonté d'accompagner les Lot-et-Garonnais à acquérir ou approfondir des compétences numériques.

Pour ce faire, nous devons, dans un premier temps, établir un diagnostic précis des moyens et des acteurs à mobiliser, avant - dans un second temps - de bâtir une stratégie fondée sur des tiers-lieux offrant des services adaptés. Un nouveau régime d'aide pour la création de ce type d'équipements est d'ailleurs soumis à votre approbation.

Cette dynamique doit être enclenchée dès le début de 2019 pour se déployer durant toute l'année prochaine.

En ce qui concerne les infrastructures routières, je suis heureux de vous confirmer que le dossier de l'aménagement de la RN21 a été définitivement débloqué.

Lors du Comité de pilotage présidé par Mme le Préfet le 20 septembre dernier visant à arrêter, comme nous lui avons demandé, le programme de travaux dans une enveloppe fermée de 36M€, le Président de l'Agglomération d'Agen est, à la surprise générale, revenu sur ses engagements pris dans le cadre du CPER, remettant en cause l'accord que nous avons conclu en 2011 entre le Département, la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et Agen Agglomération.

Afin de débloquent le dossier, j'ai pris mes responsabilités et je vous ai, dans le premier projet de rapport qui vous a été adressé, proposé de décroiser les financements des deux collectivités. A savoir : le Département assumait la part de l'Agglomération sur la RN 21 et l'Agglomération assumait la part du Département sur l'échangeur.

Cette solution permettait de ne bloquer aucun des deux projets.

Par courrier en date du 08 novembre, le Président de l'Agglomération est finalement revenu à ses engagements initiaux et a proposé au Département de signer une convention d'ensemble sur le dossier RN21-Camélat-échangeur. Nous avons modifié le rapport examiné aujourd'hui en conséquence.

Je constate avec satisfaction que le Président d'Agglomération défend désormais la stratégie qui est la mienne depuis toujours : traiter l'axe RN21 dans sa globalité, de Villeneuve-sur-Lot à l'autoroute et défendre, toutes collectivités et tous élus confondus, un seul et même projet. Celui-ci constitue en effet le second grand axe structurant du Lot-et-Garonne.

Patrick Cassany vous présentera dans le détail les modalités de cette convention, mais dès à présent j'insiste sur notre exigence, concernant le deuxième échangeur d'Agen, de disposer, en toute transparence, de l'expertise sur son coût, commandée par Mme la ministre des Transports avant de

signer ladite convention. En effet, si je soutiens clairement la réalisation de cet échangeur, celui-ci ne doit pas être réalisé « à n'importe quel prix, mais au juste prix ».

Dans le cadre des dossiers infrastructures, je veux aussi vous parler des voies vertes et des véloroutes.

Ces tracés, dédiés à des modes de déplacement «doux», principalement le vélo, correspondent au désir d'une clientèle touristique de plus en plus nombreuse de privilégier une forme de loisirs plus respectueuse de l'environnement et du cadre de vie.

C'est ce que, dans le jargon des professionnels, on appelle le « slow-tourisme ». Ce terme fait écho à la lenteur voulue et recherchée par le vacancier par opposition à la vitesse et à la précipitation qui rythment son quotidien de travail.

Vous l'avez compris, notre département a tout intérêt à mettre l'accent sur ce type de développement. Celui-ci a le double avantage, d'une part, de s'appuyer sur nos ressources propres liés à notre patrimoine bâti et paysager, à notre art de vivre et, d'autre part, de préserver notre qualité de vie.

Dans le sillage des Etats généraux du tourisme qui se sont tenus en 2017 sous l'égide de Jacques BILIRIT, vice-président en charge du tourisme et président du comité départemental, nous voulons redéfinir une politique de valorisation en partenariat avec les intercommunalités et les offices de tourisme.

Soyons pleinement conscients des formidables atouts de notre département. Celui-ci est à la croisée de quatre voies vertes et véloroutes. Trois peuvent se targuer d'un rayonnement national : l'emblématique voie verte le long du canal des Deux-Mers et les deux véloroutes des vallées du Lot et de la Baïse. Le quatrième itinéraire a une dimension européenne : il s'agit de la Scandibérique qui, depuis la Norvège jusqu'à St-Jacques de Compostelle, emprunte les chemins lot-et-garonnais.

Le travail que nous voulons conduire vise à développer un maillage en réseau en veillant à favoriser, autant que possible, des aménagements en site propre. Notre réflexion s'inscrit également dans un partenariat avec les départements voisins, notamment la Gironde et la Dordogne, dans le but d'assurer la continuité des tracés par-delà les frontières départementales.

Le schéma qui vous est proposé aujourd'hui fixe un cadre d'action pour répondre aux attentes d'une clientèle exigeante et structurer un marché aux fortes retombées économiques.

En matière touristique comme dans tous nos champs de compétence, nous avons la volonté d'adapter notre action aux mutations rapides de la société en nous appuyant sur les forces vives Lot et Garonnaises.

C'est l'esprit qui a guidé les assises départementales en faveur du sport dont le vice-président Daniel BORIE a assuré l'animation.

Je veux souligner le travail exemplaire de concertation qui a été mené avec le mouvement sportif. Celui-ci s'est montré très coopératif, répondant à un questionnaire, participant aux temps d'échanges pendant lesquels toutes les problématiques ont été mises sur la table.

Le résultat auquel nous avons abouti se révèle davantage en phase avec les préoccupations d'un secteur associatif qui contribue fortement au lien social dans la ruralité.

Mettre nos priorités en adéquation avec les besoins exprimés localement, c'est également ce qu'illustre le rapport relatif à notre action dans le domaine de l'eau. Là aussi, des évolutions s'imposent pour que nos interventions demeurent utiles et efficaces.

En effet, le constat a été clairement posé de la perte d'intérêt de régimes d'aide à l'eau potable et à l'assainissement au regard notamment des évolutions réglementaires. C'est pourquoi, nous recentrons notre action vers la gestion du milieu naturel aquatique et des missions de type « ingénierie ». J'avais au préalable évoqué ce dossier avec la présidente d'Eau 47 qui partage ce constat.

Recentrer, réorienter pour mieux répondre aux attentes de nos partenaires et des élus locaux, voilà ce qui motive également la mise en place d'un numéro unique à l'attention des maires du département.

Cet interlocuteur dédié sera en capacité d'apporter des réponses et d'assurer un suivi des demandes et des dossiers des communes. A cet égard, nous mettons en route un nouveau dispositif d'aide pour la réalisation ou l'aménagement de bâtiments scolaires et la création de tiers lieux que j'ai déjà mentionnée.

C'est ainsi que nous voulons donner tout son sens à la responsabilité que nous a confiée le législateur de faire vivre les solidarités territoriales.

Mes chers collègues, après cette description non limitative de nos projets et de nos actions, je ne doute pas que l'opposition va faire amende honorable et reconnaître que 180 millions d'euros d'investissement et 300 emplois créés à Center Parcs, 200 millions d'euros d'investissement et 300 emplois également créés dans le numérique avec une accélération des déploiements, le déblocage du dossier RN21, le financement de l'échangeur d'Agen, la modernisation de nos routes, le démarrage dans un futur proche des travaux de l'ENAP, la perspective de l'énorme dossier de ferme photovoltaïque à plus d'un milliard d'euros d'investissement et des investissements exceptionnels dans l'agroalimentaire, représentent un niveau de dynamisme et d'investissements inégalés à ce jour en Lot-et-Garonne.

Nous connaissons tous les difficultés des départements ruraux et du notre en particulier. Je les ai évoquées tout au long de mon intervention. Et nous savons tous qu'elles ne sont pas de notre fait.

Mais nous avons fait face et nous n'avons jamais lâché prise. Nous avons fait le choix du volontarisme. Il s'avère aujourd'hui payant.